

Séance du 24 janvier 2023 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Madame Cora BEAUSOLEIL, Conseillère municipale

- |  |          |
|--|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour                                | p. 22692 |
| 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022 | p. 22692 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal                 | p. 22693 |
| 4) Communications du Conseil administratif                       | p. 22694 |
| 5) Questions sur les points 3 et 4                               | p. 22697 |

**PROJETS DE DÉLIBÉRATION**

- |  |          |
|--|----------|
| 6) Benches enterrées liées à l'autorisation de construire au chemin de la Blanchette 5/7 Crédit de Fr. 88'000.00<br>(projet de délibération 2387)  | p. 22697 |
| 7) Buvette du stade municipal – Rénovation et végétalisation de la toiture<br>Remplacement des toiles solaires – Crédit d'investissement de Fr. 124'000.00 (projet de délibération 2388) | p. 22698 |

**PROJETS DE MOTION**

- |   |          |
|---|----------|
| 8) Réponse du Conseil administratif à la motion 375 du 20 avril 2021 « Pour un réaménagement de la pataugeoire »  | p. 22700 |
| 9) Réponse du Conseil administratif à la motion 390 du 17 avril 2022 « Promouvoir le bien-être et prévenir les atteintes à la santé des enfants et des jeunes » | p. 22702 |

**PROJET DE RÉSOLUTION**

- |  |          |
|--|----------|
| 10) Pour la remise en hémicycle de notre Conseil municipal<br>(projet de résolution 251) | p. 22708 |
|--|----------|

**AUTRES PROPOSITIONS**

- |   |          |
|---|----------|
| 11) Rapport de la Commission développement durable et promotion économique (DDPE-1656) - Présentation de deux projets et du budget 2022 pour des projets de solidarité internationale<br><b>Rapporteuse : Madame Johanna VELLETRI</b> | p. 22708 |
| 12) Propositions individuelles et questions   | p. 22709 |

La Présidente  
Cora BEAUSOLEIL

Réponse du Conseil administratif à :

- |   |          |
|---|----------|
| - la question écrite 117 du 17 mai 2022 de Monsieur Patrick STURCHIO « Les passages piétons sont-ils aux normes de sécurité ? » | p. 22714 |
|---|----------|

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BRAUNSCHWEIGER, DIOP, GIROUD, KELLER, LANCE PASQUIER, MASE, PERROTTET, SCHMIDT-MESSINA, VELLETRI, A. VESELI, ZARLASHT, Conseillères municipales

Messieurs ABBE-DECARROUX, AMBORD, CUENOUD, D'ARCANGELO FRANCO, FUSCO, GAUTHIER, HALDI, ISCHER, MOSCHELLA, PALMAN, PASCHE, PASQUIER, PRAT, RITTER, SANTARELLI, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, Conseillers municipaux

Excusé-e-s : Monsieur VESELI, Conseiller municipal

Assistent à la séance : Mesdames Carole-Anne KAST, Maire, Anne KLEINER et Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives

\* \* \*

**La Présidente (Ve) :** Bonjour, je vous laisse vous installer et mettre votre carte dans la case prévue pour. Bonjour à toutes, bonjour à tous. Donc vous trouvez comme d'habitude devant vos micros un badge nominatif qui vous est attribué. Veuillez insérer ce badge dans l'ouverture prévue à cet effet sur votre droite.

Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Carole-Anne KAST, Maire, et Mesdames Anne KLEINER et Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives. Je salue également Madame Nathalie GAREY, future secrétaire générale, Madame Anouk JACOT-DESCOMBES, secrétaire générale adjointe, et Madame Nathalie METTLER, secrétaire.

Je salue aussi le public présent ce soir.

Est excusé pour cette séance Monsieur Mursel VESELI.

### **1) Approbation de l'ordre du jour**

**La Présidente (Ve) :** Nous allons passer d'abord à l'approbation de l'ordre du jour.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'approbation de cet ordre du jour ? Non. Très bien.

**L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents (29 votants)**

### **2) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022**

**La Présidente (Ve) :** Est-ce que quelqu'un a des modifications ou des commentaires à faire ? Non.

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (29 votants)**

### 3) Communications du Bureau du Conseil municipal

**La Présidente (Ve) :** D'entrée de jeu, j'aimerais prendre la parole suite à vos réponses pour la sortie du Conseil municipal dont je vous remercie beaucoup. Et j'aimerais rappeler quelques petites informations qui me tiennent à cœur.

Alors d'abord, j'aimerais rappeler que l'activité proposée samedi est accessible à tout le monde. Il s'agissait d'une visite de la Ville de Berne, ainsi que d'une visite d'un écoquartier. D'ailleurs, je rappelle qu'elle est accessible à tout le monde, tout comme l'était la sortie d'automne à laquelle toute une partie de l'hémicycle n'est pas venue.

Par contre, c'est vrai que l'activité proposée dimanche, elle vous a étonnés. C'était la descente de l'Aar en canoë, donc c'est une activité sécurisée qui est proposée par une entreprise qui fournit les bateaux et des gilets. Elle est pratiquée quotidiennement en été par des gens de tout âge.

Cependant, si vous ne souhaitez pas ou si vous ne pouvez pas y prendre part, je comprends tout à fait et j'en suis désolée. Mais je serais vraiment ravie que vous veniez le samedi ou même juste le dimanche le matin, afin d'être tous ensemble.

Ensuite, j'aimerais vous rappeler vraiment quelque chose qui me tient à cœur, déjà vous m'avez élue comme présidente et une de mes préoccupations, comme je l'avais exprimé au travers d'une motion déposée avec le parti Socialiste, c'est l'accès à l'eau et l'aménagement du Rhône pour le rendre accessible à tout le monde.

Comme on a souvent tendance à en rire avec mes amis l'été, le Rhône c'est un peu notre piscine à nous, notre piscine gratuite, mais c'est un peu regrettable et je le déplore chaque été, c'est pas aménagé, c'est pas sécurisé pour tout le monde et du coup, c'est pas une activité qu'on peut pratiquer de façon... en ayant totalement l'esprit libre.

Chaque fois que je vais au Rhône, mes parents me disent attention, attention. C'est quelque chose que je regrette parce que c'est un peu notre piscine gratuite à toutes et tous qui n'avons pas de piscine à la maison donc voilà, c'est quelque chose qui me tient à cœur.

C'est la raison pour laquelle j'ai choisi d'aller à Berne faire la descente de l'Aar, pour montrer un exemple d'une ville qui fonctionne, qui pratiquement tous les jours en été, des gens descendent cette rivière parce que c'est adapté. C'est même une attraction, je crois, qui fait la renommée touristique de Berne.

Donc c'est vraiment la raison pour laquelle j'avais envie de vous emmener à Berne pour que vous voyiez un exemple qui fonctionne. C'est l'activité que j'avais envie de faire et je dois l'avouer, c'est la raison principale de mon choix de sortie à Berne. Il n'y en a pas d'autres, le reste ça a été d'aménager, parce que c'est ça que j'ai envie de vous faire découvrir.

Après, j'entends tout à fait vos remarques comme quoi ça ne serait pas accessible pour tout le monde. Donc j'invite toutes les personnes qui ne viendraient pas pour ça à venir vers moi et je propose volontiers une alternative qui serait la piscine fluviale qui est accessible à tout le monde.

Donc vraiment, les personnes qui ne viendraient pas à la sortie en été, qui est le 3 et 4 juin d'ailleurs je rappelle, peuvent totalement venir vers moi et j'attends vraiment qu'elles viennent vers moi pour s'inscrire.

Et enfin, je serais très brève mais je voulais aussi vous dire qu'il y a des façons de faire et d'exprimer son mécontentement de façon honnête et constructive, dans le respect de la personne qui s'est donné de la peine pour organiser et qui propose un projet qui fasse sens avec Onex, sans arrière-pensée aucune et sans malhonnêteté.

Donc voilà, c'est comme ça que je conçois nos rapports entre nous et que j'espère qu'on continuera ces deux années et demie qu'il nous reste ensemble. Et pour finir sur une note positive, l'année prochaine ce n'est pas moi qui organise la sortie, c'est mon collègue qui a cosigné la motion sur l'aménagement et l'accès à l'eau, donc voilà je me réjouis déjà de voir ce que ça nous réserve.

Sur cette note, je pense que vous voyez à quel point ça m'a un peu déçue, mais j'espère que nous serons nombreux le 3 et 4 juin et nous pouvons passer au deuxième point de communication du Bureau du Conseil municipal sans transition, qui est la pétition N° 1626 « Avenue du Gros-Chêne, construction d'un immeuble et surélévation d'un ensemble d'immeubles ».

Comme vous avez pu le lire, elle est adressée au Conseil d'État, donc nous en prenons simplement acte. Vous avez trouvé la liste des objets en suspens dans le CMNet comme d'habitude et le point de situation sur la liste des investissements.

Si je ne me trompe pas, il n'y a pas d'autres communications du Bureau. S'il n'y a pas de questions, on peut donc passer au point de communications du CA.

*Arrivée de Monsieur Philippe CUENOUD à 19 heures 10*

Ah oui pardon, une petite communication encore du Bureau, le Bureau a pris la décision de remettre la salle du Conseil municipal en format hémicycle, donc ça sera fait dès que les services pourront le faire, donc à partir de mars si je ne me trompe pas. Voilà, donc on sera de nouveau dans la configuration habituelle dès le mois de mars plus ou moins.

#### **4) Communications du Conseil administratif**

**La Présidente (Ve) :** Je passe la parole à Madame YUNUS EBENER pour les communications du Conseil administratif.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Madame la Présidente. Comme vous l'avez annoncé, je voulais le repréciser, donc ce soir nous avons notre secrétaire générale, Madame Nathalie GAREY, qui se tient à disposition pour discuter, échanger avec vous si vous le souhaitez pendant l'apéro. Donc voilà, ah bah parfait. Merci.

**Mme KLEINER :** Merci, Madame la Présidente. Tout d'abord, vous avez remarqué qu'une fois de plus, il ne fait pas très chaud. Pourtant, on s'est employé à réchauffer cette salle suffisamment tôt dans les heures que nous appliquons habituellement. Malheureusement, un des chauffages ne marche pas, ce qui fait que la salle n'est que tempérée. Mais par bonheur, elle ne sera pas très longue. Vous ne devriez pas être frigorifiés.

Par ailleurs, je voulais attirer votre attention sur une information que les délégués politiques au contrat de quartier connaissent, c'est la création d'Aquapoulco. C'est donc une proposition de deux associations qui a été faite au contrat de quartier de créer un poulailler et une aquaponie.

Et il fallait encore qu'on trouve l'endroit où on allait l'installer, donc le projet c'est l'installer à Morillon-Parc et vous pourriez voir une demande d'autorisation d'installations pour un... justement les infrastructures pardon.

Parce que nous devons déposer une demande, une APA, une demande d'autorisation rapide pour bâtiments temporaires. Donc si vous voyez passer quelque chose dans la feuille d'avis, vous savez qu'il s'agit de ce projet.

Les conseillers municipaux, ou plutôt les délégués politiques au contrat de quartier, se feront certainement un plaisir de vous en dire plus, de vous donner plus de détails et vous en dire plus sur ce projet.

Enfin, j'avais un troisième point. Oui, j'ai oublié. Oui, il s'agit de la délibération qui vous a été soumise concernant les bennes enterrées, que le Conseil administratif va retirer pour plusieurs raisons. D'une part, au niveau de l'emplacement de cette benne enterrée, nous ne pouvons pas assurer que nous n'abîmerons pas les racines des arbres à l'emplacement où elle est prévue.

D'autre part, il n'y a pas eu de concertations, alors que pour une benne enterrée de ce type-là, il faudrait qu'on ait une réflexion avec un maillage de ce quartier. Et enfin, c'est un quartier historique ce croisement des six chemins, et la benne était proposée exactement à cet endroit-là.

Et lorsque nous avons vu le plan, nous nous sommes dit que ça mérite d'approfondir notre réflexion pour voir comment est-ce qu'on peut installer cette benne, parce que bien sûr que les bennes enterrées, c'est toujours quelque chose de très intéressant en termes d'écologie, nous avons moins de déplacements des camions.

Mais il faut quand même que les emplacements soient optimaux. Donc cette délibération est retirée. Merci Madame la Présidente.

**La Présidente (Ve) :** Merci beaucoup. Ce qui allège d'autant plus notre court ordre du jour. Madame KAST vous avez la parole.

**Mme la Maire :** Merci, Madame la Présidente. Oui, quelques communications pour ma part, dont deux d'entre elles sont sur vos tables. D'abord, la publication du rapport d'activité que vous avez trouvé donc sur vos tables, qui je vous rappelle est une ligne d'information pour savoir ce qui se fait et ce qui s'est fait la dernière année écoulée, année législature, donc du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai.

Et vous avez donc là toutes les informations et quelques chiffres spécifiques, qui je n'en doute pas vous intéresseront beaucoup. Vous avez également reçu ce flyer en version carton d'invitation que vous avez déjà reçu l'information par email. Il s'agit donc de l'inauguration de l'antenne de santé sexuelle d'Onex, le lundi 6 février à 18 heures au Service social.

C'est donc la mise en œuvre d'une motion qui avait été votée par ce Conseil et qui a pu être mise en œuvre avec le partenariat fort du Canton, puisque ce n'est pas moins de deux départements qui sont impliqués dans cette mise en œuvre, soit donc le Département de la sécurité de la santé pour le volet santé et les HUG plus spécifiquement, et le Département de la cohésion sociale notamment pour le volet financement obtenu par le bureau de l'intégration des étrangers.

Donc nous sommes très contents de pouvoir vous accueillir lundi dans 15 jours à ce moment pour vous présenter cette nouvelle prestation, qui est une première au niveau du canton, d'une décentralisation finalement d'une prestation qui n'existe aujourd'hui qu'à la Roseraie, à proximité des HUG.

Et puis, finalement, une petite communication plus formelle, plus administrative. C'est vrai que cette communication avait été déjà faite à tous les partis politiques, et pas seulement ceux représentés au Municipal, avant les élections municipales, néanmoins, le Covid étant passé par là, je pense qu'il y a lieu de la refaire.

Il s'agit des démarches à effectuer pour obtenir une autorisation d'un emplacement pour un stand d'information ou politique devant le centre commercial de la Coop à Onex. Donc, pour les plus anciens d'entre vous, vous vous rappellerez qu'en fait les stands devant la Coop sont sur domaine privé où la Commune n'est pas seule propriétaire, puisque c'est une copropriété, une dépendance des trois ou quatre propriétaires de l'immeuble, du bloc d'immeuble, donc la Coop, les immeubles d'habitations et le poste de police municipale, Maison de la sécurité, qui appartient à la Commune.

Et que, par partenariat avec la Coop, pour pouvoir gérer des stands politiques à cet endroit-là, nous avons passé une convention où il est dit que les demandes d'autorisation doivent être adressées à la Ville d'Onex, qui les traite comme si elles étaient sur du domaine public et qui informe la Coop des stands qui se dérouleront le samedi.

Raison pour laquelle il faut les faire, ces demandes d'autorisation, en temps et en heure. Et que ces stands sont limités à quatre par samedi, puisque la Coop c'était une condition qu'elle a mise pour pas que ça devienne trop encombré on va dire.

Donc, selon le principe « premier arrivé, premier servi », je vous invite donc en cette période électorale, à anticiper vos demandes de stands. Vous pouvez très bien les demander six mois à l'avance. Vous pouvez très bien les demander jusqu'à l'issue des élections cantonales.

Peut-être pas les demander pour les municipales de 2025, là c'est peut-être un peu tôt. Mais disons que pour les six prochains mois, il n'y a aucun problème. Vous pouvez d'ores et déjà les demander.

Et puis, pour ceux qui ont un accès e-démarches, ce que nous préconisons, c'est de le faire par ce biais-là et sinon pour ceux qui n'ont pas d'accès e-démarches, et bien vous avez le formulaire à remplir et le Service de la sécurité remplira pour vous, finalement, dans le guichet manifestation selon les indications marquées et dans ledit formulaire.

Voilà, je vous remercie, c'est tout pour mes communications. Et je vous renverrai la petite procédure à tous les conseillers municipaux, si vous me permettez, comme ça tout le monde l'a et comme ça c'est en ordre. Je vous remercie.

## 5) Questions sur les points 3 et 4

**La Présidente (Ve) :** Je vous propose que s'il s'agit de la sortie du Conseil municipal, on en discute entre nous derrière, je ne pense pas que cela intéresse tout le monde. Merci.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. Non, cela n'a rien à voir. Cela concerne la qualité sonore, il y a des parasites dans le haut-parleur et l'appareil, je ne sais pas si tout le monde a le même problème, car c'est inaudible tout ce qui se dit. Si on pouvait arranger ça...

**La Présidente (Ve) :** Que peut-on faire ? Heureusement pour nous l'ordre du jour n'est vraiment pas long, c'est tout ce que je peux dire pour ce soir, mais l'administration va y remédier, heureusement pour nous il y a un point qui saute, peut-être un deuxième, il ne devrait pas y avoir encore énormément de débats ce soir.

**M. FUSCO (MCG) :** Merci, Madame la Présidente, cela concerne Madame YUNUS EBENER par rapport à la surélévation de l'immeuble, pouvez-vous nous en dire en peu plus, car la dernière fois vous aviez dit que vous alliez étudier le cas le mardi, ce que vous aviez déjà reçu, maintenant vous me dites que vous avez reçu donc le courrier, on serait bien heureux de voir ce qu'il en est, merci.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Madame la Présidente. Alors en effet, on en avait discuté la dernière fois et pis le Canton nous a envoyé une lettre pour nous dire voilà le projet pour cette partie de la commune. Nous évidemment on va faire un préavis défavorable et on a écrit aux habitants et aux pétitionnaires dans ce sens-là. Donc on est vraiment du côté de nos communiés pour aller à l'encontre de ce projet. Donc vous avez tout notre soutien du Conseil administratif, enfin voilà. Merci.

**Mme la Maire :** Oui, si je peux juste, un élément de complément puisqu'il y a eu une confusion, qui m'est entièrement imputable, au Bureau. J'ai transmis aux membres du Bureau la communication de la commune que Maryam a écrite, et qu'elle m'a autorisée à transmettre à tous les membres du Bureau, la communication, donc le Conseil administratif par la voix de Maryam, a exprimé aux pétitionnaires, donc en principe et leur réponse qui disait qu'ils étaient très satisfaits de notre positionnement et qu'ils attendaient la suite de pied ferme, on va dire. Donc voilà, cette réponse n'est peut-être pas tout à fait publique, mais enfin les pétitionnaires l'ont et donc on peut en parler sans problème, effectivement, c'est pour le moment à ce stade un refus de ce projet, pour ce que ça vaut à ce stade.

**Mme la Présidente :** Merci, s'il n'y a pas de questions supplémentaires, on passe directement au point 7 étant donné que le point 6 est retiré.

## 6) Bennes enterrées liées à l'autorisation de construire au chemin de la Blanchette 5/7 Crédit de Fr. 88'000.00 (projet de délibération 2387)

Retiré par le Conseil administratif.

**7) Buvette du stade municipal – Rénovation et végétalisation de la toiture – Remplacement des toiles solaires – Crédit d'investissement de Fr. 124'000.00 (projet de délibération 2388)**

**La Présidente (Ve) :** Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne. Je donne la parole à Madame KLEINER.

**Mme KLEINER :** Merci, Madame la Présidente. En effet, nous vous avons présenté une délibération vous demandant Fr. 124'000.00 pour refaire le vestiaire du stade de foot.

Il s'agit donc d'un vestiaire qui a été construit il y a un certain nombre d'années de cela, 1968 sauf erreur, oui 1968, et sa dernière rénovation date de 2004, date à laquelle la buvette, la partie buvette, a été surélevée.

Il y a des infiltrations d'eau qui sont régulièrement réparées, mais le Service exploitation relève que ces réparations ne sont pas de qualité, qu'elles ne sont pas faites de façon à être durables, donc il faut vraiment pouvoir intervenir sur ce vestiaire.

Il a entrepris de réfléchir de quelle manière cette isolation et cette rénovation pouvaient être faites. D'une part, il envisage de faire toutes les démarches nécessaires en termes de matériaux pour isoler et y mettre un toit végétalisant, de la terre végétalisée, pour y faire pousser de l'herbe.

Nous avons aussi étudié la possibilité d'y mettre des panneaux solaires, il y a une demande pendante pour raccorder le vestiaire à CADIOM. Dans ce cas, l'eau serait chauffée et le local serait éclairé. L'eau serait chauffée par biais de CADIOM et du coup, écologiquement, on aurait une bonne approche pour réchauffer l'eau.

Nous n'avons pas encore la réponse de CADIOM, donc la proposition du Service est de faire cette rénovation, parce que c'est absolument nécessaire de travailler sur cette toiture, mais de garder en considération le fait d'installer soit des panneaux photovoltaïques, soit des panneaux chauffants pour l'eau selon la réponse de CADIOM.

Dans le cas où nous mettrions des panneaux photovoltaïques qui génèrent de l'électricité, et nous devons négocier un accord avec un fournisseur d'électricité qui peut nous racheter cette électricité, donc avec toute une installation, un compteur etc., cela ne paraît pas opportun de le faire dans le cadre de cette rénovation immédiatement. Sur le principe, je n'ai pas beaucoup d'autres choses à vous présenter, à part peut-être des détails sur les matériaux qui vont être utilisés, toutefois si vous désirez obtenir des détails, des informations complémentaires, nous sommes tout à fait disposées à vous présenter tout cela en commission. Merci Madame la Présidente, merci Mesdames et Messieurs.

**Mme DIOP (S) :** Merci, Madame la Présidente. Pour ce projet de délibération, nous souhaiterions le renvoyer en commission, déjà pour étudier la partie énergétique, voir quelles sont les possibilités qui s'offrent à nous, en discuter, et nous aimerions aussi que cette commission se fasse sur place pour avoir une idée de ce qu'on a présenté ce soir. Aussi, une petite remarque par rapport aux divers imprévus sur un montant de Fr. 124'000.00, cela nous paraissait un peu beaucoup, donc voir un tout petit peu en détail. Donc le parti socialiste vous suggère de renvoyer ce projet de délibération en commission. Merci.



**Mme la Présidente :** Merci beaucoup, donc il y a une demande de renvoi en commission.

**M. SANTARELLI (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Du coup, en tant que joueur du FC Onex, je suis une grande partie de mon temps libre au stade municipal, et c'est là où je vois toutes les rénovations qui n'ont pas été faites dans ce stade qui accueille une grande partie de la population onésienne.

Mais ici on parle juste de la rénovation du toit de la buvette, qui nous semble nécessaire dans ce cas-là, dû aux fuites d'eau, et le groupe Vert, nous proposons un renvoi en commission, afin d'étudier la possibilité d'installer des panneaux solaires et c'est pour répondre à plein de questions comme « est-ce que l'ensoleillement permet une réelle économie en termes d'énergie par rapport à CADIOM », en sachant que la construction d'un panneau solaire n'est pas exempte d'empreinte écologique, et surtout est-ce que le site est adapté en termes d'ensoleillement. Afin de répondre à toutes ces interrogations, nous souhaitons aller en commission.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. On va soutenir le renvoi en commission. On aimerait surtout examiner les options entre végétaliser, mettre des panneaux solaires ou faire un mix des deux, on a vu que c'était possible, donc c'est quelque chose qu'on aimerait discuter en commission, sur place. Merci.

**M. FUSCO (MCG) :** Merci, Madame la Présidente. Moi j'aimerais simplement revenir au fait qu'il y a pas mal de temps en arrière, nous avons déjà fait une commission sur place et ce que nous a dit ce soir Madame la conseillère administrative, on peut vraiment le croire sur parole, parce que sur place, lors de notre visite à cette commission, nous avons pu constater qu'il y avait pas mal de lieux qui étaient vétustes. Raison pour laquelle nous sommes contre le renvoi en commission et nous demandons le vote sur le siège. Merci.

**M. PASQUIER (PLR) :** Merci, Madame la Présidente. Pour le groupe PLR, nous avons suffisamment d'éléments pour voter sur le siège, nous nous opposerons au renvoi en commission. Je pense qu'il est important de voter rapidement ce crédit de telle manière que les travaux puissent être entrepris avant la belle saison et pour limiter rapidement les fuites d'eau, de telle manière à ne pas accentuer les dégâts occasionnés. Merci.

**La Présidente (Ve) :** La parole n'étant plus demandée, je propose que nous lancions le vote pour le renvoi en commission du projet de délibération 2388.

Je sou mets le renvoi en commission du projet de délibération 2388 au vote du Conseil municipal avant, je vais le lire. [Lecture].

**Le projet de délibération 2388 est renvoyé en Commission bâtiments par 21 oui et 8 non (29 votants)**

**8) Réponse du Conseil administratif à la motion 375 du 20 avril 2021 « Pour un réaménagement de la pataugeoire »**

**La Présidente (Ve) :** Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

**M. GAUTHIER (S) :** Merci, Madame la Présidente. Le groupe socialiste a bien pris connaissance de la réponse du Conseil administratif, nous avons également lu dans cette réponse que la volonté du Conseil administratif pour ne pas y donner suite dans un meilleur délai était de prioriser la rénovation énergétique des bâtiments de la commune, nous saluons cette volonté. Néanmoins, nous espérons que ça n'enterrera pas définitivement ce projet de pataugeoire pour les enfants, auquel le parti socialiste est attaché, donc voilà, on vous remercie.

**« MOTION »**

*Vu le résultat de la votation référendaire du 21 mai 2017 qui refusait la délibération n°2158a relative à l'ouverture d'un crédit de Fr. 758'000.00 pour transformer la pataugeoire extérieure de la piscine d'Onex-Parc en surface de jeux aquatiques*

*Vu que le crédit nécessaire à l'engagement de gardiens durant la période d'ouverture a été refusé par le Conseil municipal*

*Vu que le crédit refusé comportait un montant de Fr. 112'000.00 pour l'amélioration de l'espace de détente*

*Vu que l'abaissement du niveau d'eau à 20cm est une solution provisoire qui ne donne que partiellement satisfaction aux usagers*

*Vu que l'installation a 48 ans et que certains de ses éléments sont obsolètes*

*Considérant que 3270 électeurs préfèrent conserver une pataugeoire et 1851 électeurs soutiennent la création d'un espace aquatique*

*Sur proposition des groupes socialiste, Verts et MCG*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Prend acte du résultat de la votation du 21 mai 2017*

**d e m a n d e**

*par 18 oui et 10 non*

**AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

1. *D'élaborer un nouveau projet qui respecte d'une part la volonté de l'ensemble de la population onésienne et, d'autre part, les contraintes légales liées à l'exploitation des infrastructures mises à disposition de la population.*
2. *D'assurer que la nouvelle infrastructure comprenne 3 parties distinctes, soit :*
  - *Un espace pour les tout-petits, avec un bassin de très faible profondeur muni de jets adaptés. Il devra disposer d'une protection solaire et de banquettes permettant aux parents de rester à proximité immédiate.*

- *Un espace pataugeoire respectant les contraintes légales.*
- *Un espace de jeux aqualudiques. Il devra être conçu de manière à pouvoir accueillir des personnes à mobilité réduite (PMR).*
- *L'espace de détente devra être réaménagé et les jeux rénovés. L'accès aux PMR devra être possible sur l'ensemble de la zone.*

\* \* \*

### **RÉPONSE :**

*Le Conseil administratif est favorable à relancer, à terme, un projet de pataugeoire avec deux bassins ; un pour les tout-petits et un autre de 20cm de profondeur, comprenant également un espace aqualudique. Toutefois, la pataugeoire actuelle étant fonctionnelle, un nouveau projet n'est pas envisagé dans l'immédiat.*

*Pour rappel, et comme vous l'avez soulevé en début de motion, à la suite d'un changement de norme relative à la surveillance des piscines et des bains publics, un projet de délibération complet avait été demandé en vue de transformer/rénover la pataugeoire en 2017.*

*Un mandataire avait, à l'époque, déjà réalisé une étude dans laquelle deux variantes avaient été mises en évidence.*

*La première variante consistait à remettre en conformité l'installation existante :*

- *Surélévation du fond à moins de 20cm (selon les normes du BPA)*
- *Création de zones pieds propres/pieds sales*
- *Réfection des plages avec un matériau antidérapant*
- *Création d'un cheminement extérieur pour les personnes qui ne se rendent pas à la pataugeoire*
- *Amélioration des clôtures et accès*

*A cette mise en conformité, il a également été ajouté une étude des travaux d'améliorations de la surface de détente :*

- *Création de secteurs bien distincts : emplacement de jeux, zone d'ombre, zone pique-nique, zone de repos*

*La deuxième variante, quant à elle, était moins onéreuse, car elle proposait en lieu et place de la pataugeoire :*

- *Création d'une aire de jeux aqualudiques : différentes fontaines, jets et autres installations de jeux*
- *Amélioration de la surface de détente citée plus haut*

*Le crédit de délibération ayant été refusé, une solution technique pour parer à la problématique de la norme a été mise en place, soit descendre le niveau d'eau à 20cm.*

*Cette solution étant actuellement opérationnelle, le Conseil administratif, bien que sensible à cette demande, souhaite s'adjoindre les services d'un mandataire spécialisé afin de compléter, voire proposer un nouveau projet conforme aux contraintes légales et répondant aux besoins de la population onésienne. Celui-ci devra également comporter une réflexion sur les mesures d'économies visant le gaspillage de l'eau, par exemple par un circuit fermé.*

*Toutefois, le Service exploitation faisant face à la nécessité de rénover plusieurs bâtiments publics pour les mettre en conformité avec les nouvelles exigences de performance énergétique, et par conséquent à un travail important de préparation des travaux, l'étude d'une nouvelle pataugeoire ne peut pas être ajoutée à la planification à court terme. Le Conseil administratif restera cependant attentif aux possibilités d'y revenir dans les meilleurs délais.*

*Le Conseil administratif*

*Onex, le 5 décembre 2022»*

**9) Réponse du Conseil administratif à la motion 390 du 17 avril 2022 « Promouvoir le bien-être et prévenir les atteintes à la santé des enfants et des jeunes »**

**La Présidente (Ve) :** Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

**M. D'ARCANGELO FRANCO (S) :** Merci, Madame la Présidente. Nous on est quand même assez satisfait, de manière générale, avec la réponse. On remercie l'administration du travail qui a été effectué et on se réjouit de voir aussi l'étude annoncée qui devrait arriver milieu printemps 2023. Donc on se réjouit de voir ça et voir aussi ce qui va être entrepris une fois cette étude prise en compte. Merci beaucoup.

**« MOTION**

*Vu le Plan cantonal de prévention et promotion de la santé  
Vu les problèmes d'obésité qui augmentent chez les enfants et les jeunes  
Vu la nécessité d'agir dès le plus jeune âge  
Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du groupe socialiste*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d e m a n d e**

*par 14 oui et 8 non*

**AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

- 1. D'étudier la possibilité d'instaurer un plan communal de promotion de la santé pour les plus jeunes*
- 2. De proposer dans ce cadre des ateliers de sensibilisation de l'importance de l'alimentation dans la santé*

\* \* \*

**RÉPONSE :****Préambule**

*Depuis 1997, l'obésité est reconnue comme une maladie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui alerte régulièrement sur les conséquences du surpoids et de l'obésité et lui reconnaît deux causes principales : l'augmentation de la consommation d'aliments très caloriques riches en graisses (ainsi que la diminution de la consommation de fruits, légumes, céréales et légumineuses et l'augmentation de la consommation d'aliments ultra-transformés) et la diminution de l'activité physique, liée à l'essor des activités sédentaires (écrans, smartphone, etc.).*

*L'augmentation des personnes en surpoids et obèses représente un enjeu majeur pour les collectivités publiques tout comme elle entraîne un coût important conséquent à la prise en charge des complications médicales et psychosociales qui y sont associées.*

**Surpoids et obésité**

*Le surpoids et l'obésité sont des facteurs de risque importants dans le cas des maladies cardiovasculaires (première cause de décès en Suisse et dans le canton de Genève - Obsan, 2010), du diabète de type 2 et de l'hypertension artérielle. De surcroît, la surcharge pondérale a des conséquences sur la vie quotidienne des personnes et leur bien-être physique et psychique. Sur ce dernier plan, l'expérience de la désapprobation d'autrui, voir des railleries, peut être vécue comme douloureuse à un âge où la différence est souvent mal tolérée. Sur le plan de la santé physique, les comorbidités qui apparaissent dès l'enfance ont une grande probabilité de subsister à l'âge adulte<sup>1</sup>.*

*Contrairement à la plupart des autres pays européens, la part de la population suisse souffrant de surpoids ou d'obésité tend à se stabiliser. Les monitorings comparatifs de l'indice de masse corporelle (IMC) chez les enfants et les adolescents, réalisés par Promotion santé Suisse (PSCH) dès 2005/06, soutiennent cette affirmation. Néanmoins, les résultats de l'enquête de PSCH révèlent que pour l'année 2019, Genève se trouve plutôt dans les cantons à prévalence élevée avec 14,9% d'élèves du 1<sup>er</sup> cycle (1P à 3P) en surpoids ou obèses, contre 12,4% en moyenne dans les cantons et villes ayant fourni des données.*

*L'origine sociale, le quartier de résidence, le statut socio-économique et la nationalité sont des facteurs pouvant influencer le risque d'être en surpoids.<sup>2</sup> Il est notamment relevé que « les enfants étrangers et les enfants de parents ayant un faible niveau de formation continuent d'être beaucoup plus touchés par les problèmes de poids que les autres enfants »<sup>3</sup>.*

<sup>1</sup> Jarden J. Puder Susi Kriemler Dagmar (2008) « Comment traiter l'obésité de l'enfant ? Importance de la prévention primaire », Revue médicale suisse No 146

<sup>2</sup> [Document de travail\\_058\\_PSCH\\_2021-09 - Monitoring IMC comparatif.pdf \[promotionsante.ch\]](#)

<sup>3</sup> [La proportion d'élèves en surpoids reste pour le moment stable malgré le coronavirus - Promotion Santé Suisse \[promotionsante.ch\]](#)

À Onex, si l'on se base sur les résultats de la dernière enquête de Promotion santé Suisse, on peut estimer que, pour l'année scolaire 2020-21, sur les 1'570 élèves onésiens scolarisés en primaire (1P à 8P), environ 200 seraient concernés par cette problématique (soit environ 13%).

### **Stratégies de prévention**

Pour inverser cette tendance, les études s'accordent aujourd'hui sur le fait qu'il est important d'agir sur plusieurs fronts et d'offrir à la population un environnement propice à la santé :

- Mesures structurelles pour enrayer la détérioration des habitudes alimentaires (p.ex.: étiquetage favorisant une identification rapide et simple des produits riches en énergie et pauvres en substances nutritives; contrôle et limitation sur l'implémentation de nouveaux fastfoods; interdiction de la publicité à l'intention des jeunes promouvant les boissons sucrées ou les aliments riches en gras ou en sucre, etc.)
- Promotion et accès facilité à des activités physiques attractives et abordables (proximité et prix)
- Aliments sains à des prix abordables
- Réduction des inégalités sociales

Ces mesures ne peuvent être mises en œuvre que par le biais de politiques publiques engagées. Il est aujourd'hui reconnu que les stratégies les plus efficaces en termes de prévention de l'obésité infantile consistent à agir sur l'environnement et les modes de vie à l'aide de mesures qui ne ciblent pas de manière exclusive les enfants en surpoids. L'engagement se conçoit d'abord par l'entremise des parents, étant entendu que le milieu familial a une influence considérable sur les habitudes construites dès l'enfance. Ensuite, en milieu scolaire, et dans ce cadre, l'interdiction des boissons sucrées ainsi que l'adaptation des repas servis figurent parmi les mesures qui ont démontré leurs effets. En parallèle, l'intégration à des activités physiques régulières peut apporter des résultats tangibles tout comme les stratégies visant à limiter l'usage des multimédias parmi les plus jeunes ou encore agir sur le sommeil. A contrario, il est établi que les programmes qui misent uniquement sur l'éducation alimentaire n'engendrent pas de résultats significatifs à long terme, surtout lorsque les enfants approchent l'adolescence.

### **Mesures existantes**

#### **Mesures à l'échelon cantonal**

L'une des visées prioritaires du Plan d'études romain (PER) est de préserver le capital santé par le choix responsable d'activités sportives et de pratiques alimentaires. À ce titre, l'éducation nutritionnelle y est intégrée au côté d'autres disciplines.

Le Service santé, jeunesse et enfance (SSEJ) offre depuis plusieurs années à l'intention des enfants de 6 à 15 ans en surpoids ou obèses le programme gratuit "Alimentation et mouvement" (activité physique et séances avec une diététicienne). Il s'agit d'un modèle d'intervention transdisciplinaire, combinant un premier rendez-vous en présence des

parents pour un bilan et des conseils, 10 séances en groupe avec une diététicienne, des cours de gymnastique adaptée ainsi qu'un bilan de santé et des conseils. Il y a 3 modules par année pour 3 groupes d'âge (6-8 ans, 8-12 ans et 12-15 ans), soit jusqu'à 75 enfants.<sup>4</sup> Les infirmiers scolaires ont aussi pour mission de sensibiliser les enfants et leurs familles et de promouvoir ce programme.

Le programme des HUG "Santé et mouvement" (anciennement nommé "Contrepoids")<sup>5</sup>, pris en charge par l'assurance de base, offre une approche plus médicale tout en misant sur une forte implication des parents.

Ces deux programmes visent à réduire le surpoids et à soigner l'obésité dès l'apparition des premiers signes, notamment en encourageant de nouvelles habitudes en matière d'alimentation et d'exercice physique.

À l'heure de la présente réponse, nous ignorons les nombres d'enfants onésiens qui bénéficient de ces programmes cantonaux, mais cette information a été sollicitée et la réponse sera analysée également en termes d'égalité territoriale.

### **Mesures à l'échelon communal**

Le Forum médical suisse dresse l'éventail des mesures que les communes peuvent développer afin de prévenir de l'obésité infantile :

- a. Promotion d'un environnement favorisant l'activité physique (Terrain de jeux, de sport, piscines, centres de remise en forme)
- b. Soutien et promotion active des associations sportives
- c. Manifestations communales encourageant l'activité physique
- d. Formation des infirmières puéricultrices et des directeurs/directrices de crèche
- e. Promotion de l'utilisation des escaliers
- f. Éducation sur la promotion de la santé dans la commune
- g. Volonté politique du Conseil municipal de promouvoir activement la santé

Partant de cette typologie, il sied de souligner les différents engagements de la Ville d'Onex en la matière et qui opèrent à plusieurs niveaux :

- L'offre périscolaire onésienne donne la part belle aux activités sportives – lesquelles sont consignées chaque année scolaire dans une brochure attractive, pas moins de dix disciplines y sont représentées.
- Outre le subventionnement direct proposé aux associations sportives par la municipalité, une offre « découverte » accorde un tarif préférentiel pour la première année d'activité.
- En parallèle, le Service social, santé et enfance propose un soutien financier dédié aux activités extrascolaires des enfants de famille de conditions financières

<sup>4</sup> <https://www.ge.ch/que-fait-ecole-ameliorer-alimentation-enfants-jeunes/bilan-conseils-eleves-surpoids>

<sup>5</sup> <https://www.hug.ch/contrepoids/programme-soins-contrepoids>

modestes. À considérer que la part d'enfants scolarisés d'origine modeste atteint 41 % en Ville d'Onex (OcStat - 2020). Cette subvention, échelonnée entre Fr. 120.00 et Fr. 360.00 par année scolaire et par enfant, a bénéficié à 165 foyers en 2021 (pour un montant cumulé de Fr. 61'048.00).

En lien avec les écoles, différentes initiatives méritent d'être relevées :

- Les écoles primaires soutiennent la promotion du sport pour tous depuis 2007, en proposant durant 6 semaines des activités physiques à tous les élèves de 1P à 8P sous l'intitulé "Onex se bouge".<sup>6</sup> En outre, le Cross scolaire et le Concours de natation représentent un passage obligé pour les élèves de la 6P à 8P, 520 à 580 enfants y participent chaque année, sur le temps scolaire.
- La Trans'Onésienne est une course pédestre localisée dans le Vieil Onex, pour tous les âges. Lors de la dernière édition, 280 enfants se sont inscrits par le biais de leur école, tout en bénéficiant de la préparation dispensée par les professeurs d'éducation physique dans le cadre du "Défi des écoles".
- En matière de restauration scolaire, l'ensemble des productions sont estampillées du label Fourchette verte qui garantit un équilibre nutritionnel sain à l'aide d'aliments variés, comportant suffisamment de fruits et de légumes, mais également de sucre et matières grasses en quantités limitées.

De 2007 à 2017, le Pôle santé du Service social, santé et enfance a proposé aux enfants d'Onex des ateliers alimentation avec le concours de retraités onésiens. Le bilan de cette expérience est mitigé. Les séances ont favorisé la création de liens intergénérationnels et, d'un point de vue qualitatif, peuvent être considérées comme un succès. Cependant, la nature très ponctuelle de ces ateliers, conjuguée au faible nombre d'enfants ayant participé, rend la balance coûts/bénéfice peu probante, à plus forte raison en considération du temps important requis pour l'organisation et la coordination.

Finalement, parmi les initiatives visant à promouvoir une alimentation saine au sein de groupes considérés à risques, les cornets alimentaires, à destination de familles dans la détresse financière, sont systématiquement fournis en légumes de saison et fruits frais – étant précisé que les fournitures de Partage sont complétées de commandes auprès d'un maraîcher local. Comme l'indique une étude de terrain menée par la Haute école de travail social à la Petite maison en 2022 (à paraître), l'offre en légumes est appuyée par des conseils en confection culinaire de la part des tenanciers bénévoles.

## **Conclusion**

L'état des connaissances enseigne que les programmes orientés exclusivement sur l'alimentation et l'activité physique ne génèrent pas d'impact suffisant pour prévenir l'obésité et le surpoids parmi les enfants. En effet, les causes de l'augmentation de la part de la population en surpoids sont multifactorielles.

En outre, il est aujourd'hui présagé que « trop » parler d'obésité risque de susciter des sentiments contraires parmi le public cible. En ce sens, des initiatives pavées de bonnes

---

<sup>6</sup> [Onex se bouge - Sport - Ville d'Onex](#)



*intentions peuvent résonner négativement chez les enfants et adolescents concernés<sup>7</sup>. Or, la culpabilité est source d'angoisse. À ce titre, elle peut contribuer à stimuler l'appétence, l'alimentation étant étroitement liée à l'affect.*

*D'autre part, il sied de mentionner le diagnostic territorial dans le domaine de la santé mandaté par la Ville d'Onex. Cette recherche en cours offrira l'opportunité d'exploiter des données environnementales, sanitaires, économiques et sociales détaillées, qui faciliteront un calibrage adéquat et pertinent.*

*Cette étude tombe à point nommé : un engagement renforcé pour prévenir l'obésité infantile ne peut épargner la définition d'une stratégie cohérente reposant sur des moyens adaptés, et tenant compte non seulement des spécificités de la population concernée (origine, quartier de résidence, statut socio-économique, etc.), mais également de l'environnement (mesures structurelles) et des axes d'amélioration identifiés dans le dispositif actuel.*

*C'est ainsi qu'une démarche exploratoire se profile comme condition sine qua non pour déterminer les ingrédients d'un plan communal qui soit efficace pour prévenir l'obésité infantile. Il s'agit d'identifier les mesures enclines à apporter une contribution durable, dans une logique d'efficience – et ce, tout en observant le principe de « ne pas nuire » (do no harm, en anglais). Il conviendra également de fixer des objectifs tangibles, appuyés par des indicateurs, qui doivent être attribués aux différentes mesures et aux acteurs associés.*

*Or, le pilotage d'un tel chantier ne peut être assumé sans l'octroi de moyens financiers supplémentaires au service qui centralisera sa réalisation. Il sied de souligner que le Service social, santé et enfance ne dispose pas des ressources en suffisance pour assumer cette charge supplémentaire. Dans le cas où de telles démarches seraient confiées à un mandataire, le coût financier et la charge de coordination devront être évalués au préalable.*

*C'est à la lumière des éléments susmentionnés que le Conseil administratif de la Ville d'Onex considère qu'il n'est pas adéquat de déployer d'emblée de nouvelles mesures ciblées sur le terrain. Préalablement, il conviendra de capitaliser les résultats du diagnostic territorial dans le domaine de la santé et ses recommandations, lequel fera l'objet d'une présentation publique au printemps 2023.*

*La Ville d'Onex pourra dès lors s'appuyer sur cet outil pour déployer dans une logique de cohérence des politiques publiques transversales à l'aune des territoires dans lesquelles elles s'inscrivent.*

*En vous remerciant pour l'attention portée à la présente réponse, nous vous remercions, Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux de lui réserver un bon accueil.*

*Le Conseil administratif*

*Onex, le 23 décembre 2023»*

---

<sup>7</sup> Eyer J., Favre R., Zwick M. «Les perceptions sociales de l'alimentations et du corps chez les jeunes » (2005), Université de Fribourg, Département de travail et politiques sociales, Collection Recherche-intervention.

**10) Pour la remise en hémicycle de notre Conseil municipal (projet de résolution 251)**

**La Présidente (Ve) :** Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

**M. HALDI (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Pour faire suite à la déclaration du Bureau, on constate que l'objectif est atteint, donc en fait ce n'est plus nécessaire d'entrer en matière sur cette résolution et je propose, en accord avec mes co-rédactionnaires, de simplement ne pas entrer en matière. Non, retirer, cela va être compliqué car chacun devra s'exprimer, tandis que si on n'entre pas en matière, le vote est réglé.

**La Présidente (Ve) :** On n'a pas encore voté l'entrée en matière, donc cela va être le cas maintenant.

**Mme la Maire :** Merci, Madame la Présidente. Si vous voulez vraiment faire formellement un vote de refus d'entrée en matière, on peut le faire, mais si tous les co-signataires de la résolution partagent le point de vue que celle-ci est devenue sans objet, une simple déclaration nous épargnerait une procédure de vote. Mais après si vous aimez la bureaucratie, la séance n'étant pas trop longue, pourquoi pas.

**La Présidente (Ve) :** Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ?

**L'entrée en matière est refusée à l'unanimité. Le projet de résolution 251 est annulé.**

**11) Rapport de la Commission développement durable et promotion économique (DDPE-1656) - Présentation de deux projets et du budget 2022 pour des projets de solidarité internationale  
Rapporteuse : Madame Johanna VELLETRI**

**La Présidente (Ve) :** Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole ?

**Mme VELLETRI (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Je vais essayer de faire assez court, il n'y a pas de bruit, c'est tout bon, je vais faire un peu plus long. Alors, la commission avait pour but d'apprendre de quelle manière en fait les subventions qu'on alloue pour les projets de développement de solidarité internationale étaient allouées.

Donc, c'est vrai, cela a surtout servi à comprendre, vous avez tous le rapport, comment en fait, sur quels critères, les 29 projets que la Commune d'Onex soutient ont été choisis, sur quels critères.

Il y a 18 projets qui ont été choisis directement par la Fédération genevoise de coopération et 11 projets dans le cadre et 18 projets en dehors de l'accord de la FGC, 11 projets dans ce cadre-là.

On a eu la présentation de deux projets, c'était tout à fait intéressant, 2 projets très différents. Vous avez également les projets qui sont joints, donc pour une apiculture durable en Syrie et pour la santé et droits des jeunes aide-ménagères au Mali. Donc c'était surtout intéressant de voir comment, sur quels critères, et on sait que ce sont des critères assez stricts. Merci beaucoup.

## **12) Propositions individuelles et questions**

**La Présidente (Ve) :** Alors pour une fois, personne n'est fatigué, allez-y ! Lâchez-vous ! Monsieur Suchet.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Madame la Présidente. On a reçu une invitation pour le mercredi 8 février pour la remise des prix du développement durable. Je tenais à venir, j'étais intéressé à savoir s'il y a beaucoup de candidats, de dossiers, car on n'a plus de nouvelles depuis que l'on avait voté ce projet.

Et puis, même si c'est vrai que l'on avait dit c'est que l'on n'était pas très d'accord avec ce projet, et puis que voilà mais cela n'empêche pas que l'on ait des informations. Ce n'est pas parce qu'on reste opposé au projet que l'on doit être mis de côté et ne pas avoir d'information. Alors si on peut avoir un peu d'information sur ce prix avant que ça soit rendu public. Merci.

**La Présidente (Ve) :** Monsieur SUCHET, je me permets quand même de vous dire que vous ne voulez pas être dans le projet, du coup tous les groupes qui sont représentés ont toutes les informations. C'est vous qui avez décidé de ne pas l'être, mais je ne sais pas si... On ne peut pas vraiment dévoiler avant la séance de dévoilement, enfin cela n'a plus vraiment de sens en fait ! Mais venez le 8 février et on présentera les projets qui n'ont pas été retenus et le projet lauréat. Voilà, sinon elle n'a plus de sens cette séance du 8 février !

**Mme MASE (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. Mesdames du Conseil administratif, j'ai des questions au sujet de 3 sujets mais je n'en ai pas pour longtemps.

Alors la 1<sup>ère</sup> question concerne le parking des Evaux. J'aimerais savoir s'il est du ressort de la Fondation des Evaux ou bien de la Commune d'Onex et j'aimerais savoir qui a décidé de le rendre payant.

La 2<sup>ème</sup> question concerne le projet de construction « Les Moraines du Rhône ». Il semble que le terrain, du moins une partie du terrain sur lequel est prévu le projet, s'affaisse. Alors j'aimerais savoir, quid du projet ?

Ensuite, la 3<sup>ème</sup> question, la dernière question, concerne le départ à la retraite à la fin de ce mois de janvier, de Monsieur Alain WALDER, le secrétaire général de la commune. Il me semble que Monsieur WALDER est non seulement secrétaire général de la commune, mais aussi responsable des finances. Or, il me semble, sauf erreur de ma part, que la Commune d'Onex a mis deux offres d'emploi, a publié deux offres d'emploi, une pour la fonction de secrétaire général et une pour la fonction de responsable des finances. Est-ce que cela veut dire que Monsieur WALDER sera remplacé par deux personnes ? Si oui, pourquoi ? Merci.

**Mme PERROTTET (EVL) :** Bonsoir. Comme certains d'entre vous le savent déjà, à notre frontière communale se trouve la Doctoresse-vétérinaire CASSELINI Martine. Son cabinet est au bout de l'Avenue du Bois-de-la-Chapelle, au chemin de la Caroline 18, 1213 Petit-Lancy, dans le centre Caroll.

Il faut savoir que ce bâtiment est le 1<sup>er</sup> centre commercial du canton de Genève. La Doctoresse CASSELINI a reçu la fin de son bail pour juin 2023, comme certains commerces de ce centre, sauf que pour eux cela sera fin novembre. Ce centre sera réaffecté.

Revenons à nos moutons, plutôt à mes moutons. Il faut savoir que le 90% de sa clientèle sont des personnes qui habitent sur la commune d'Onex ou des personnes qui n'ont pas de véhicule pour se déplacer. La plupart des clients sont nos aînés qui, pour ne pas souffrir de solitude, ont un animal de compagnie : chat, lapin, chien.

Nos aînés aiment aller à ce cabinet vétérinaire qui est à proximité de chez eux, comme pour les autres Onésiens. Si la Doctoresse CASSELINI ferme son cabinet, le plus proche en transports en commun est à Bernex. Très pratique en tram, mais il y a une montée de 225 mètres. Facile à faire quand on est valide, mais plus compliqué pour les autres et surtout quand on doit transporter l'animal dans une cage de transport, avec un poids qui peut aller jusqu'à 10 kilos.

Pour notre population onésienne, ne pourrions-nous pas trouver un local adapté pour notre vétérinaire ? Merci de m'avoir écoutée, j'espère qu'ensemble une solution sortira.

**M. PRAT (S) :** Merci, Madame la Présidente. Je lis un document que j'ai terminé d'écrire une demi-heure avant cette séance. Il concerne la sortie d'été. Donc, j'ai quelques questions à vous poser. D'abord, pourquoi un départ si tard ? Est-ce trop dur de se lever plus tôt un samedi matin ? On va partir à 1h de l'après-midi pour être... avoir un après-midi assez chargé ! Bon... Selon le programme, une fois à Berne, entre une visite et l'autre, il y a 30 minutes. Est-ce que c'est le temps d'une pause ou le déplacement dans l'endroit...

**La Présidente (VE) :** Sergio, je me permets vraiment de t'interrompre. On en parle après, à l'apéro ! Je ne pense pas ça sert tout le monde.

**M. PRAT (S) :** C'est une question ! Cela concerne le Conseil municipal ! Cela concerne la sortie, hein !

**La Présidente (VE) :** C'est pour le Conseil administratif les questions.

**M : PRAT (S) :** Hein, pourquoi... mais c'est qui qui a organisé la sortie ?

**La Présidente (VE) :** C'est moi. Et le Conseil administratif. Ce n'est pas grave, je t'écoute.

**M. PRAT (S) :** Après, concernant le restaurant. Vu que c'est organisé par le groupe des Verts, est-ce que dans le restaurant, on peut manger de la viande ou du poisson ?

Après, la nuit à l'hôtel. Si on veut une chambre individuelle, il faut payer le supplément. Ma question est : pourquoi dans le passé, si quelqu'un demandait une chambre individuelle pour des raisons médicales ou autres, il pouvait l'obtenir sans bourse délier ?

Et bon après, il y a un paragraphe qui parle de la descente de l'Aar mais bon, c'est... ça a été déjà parlé. Mais par contre, je voudrais dire, je voudrais signaler que, la première réponse qui a été donnée à Mme KELLER, ça ne m'a pas plu du tout, hein ! Disons, la façon de dire « si vous ne voulez pas, vous rentrez ! » ou le lendemain, vous pouvez traîner dans les rues de la capitale, comme ça, tranquillement. Donc je crois que ce n'était pas la bonne réponse ou la meilleure façon de le dire. Bon, merci Madame la Présidente.

**La Présidente (VE) :** Je vous remercie, Monsieur PRAT. J'essaierai de vous communiquer le menu pour que vous soyez au courant et les chambres individuelles, c'est ce qu'on m'a communiqué par le Secrétariat, que maintenant, les chambres individuelles, c'est un surplus qui est payable par la personne, et pour les chambres doubles, triples ou à quatre, ce n'est pas nous qui payons le surplus.

Si vous avez d'autres questions, je vous invite à en discuter avec moi en suite, à l'apéro. Merci.

**M. CUENOUD (S) :** Merci, Madame la Présidente. Suite à mon projet de motion 398 voté le 15 novembre, j'ai été contacté par Monsieur Jacques DUPASQUIER, ce qui nous a permis de faire des repérages sur le terrain et de convenir de nous tenir au courant de la floraison des espèces botaniques concernées au fur et à mesure de la saison 2023, pour en assurer la protection.

Je tiens à exprimer que ces échanges répondent pleinement aux intentions qui ont motivé la rédaction de ma motion, et je m'en félicite. En espérant que cela soit utile.

**Mme SCHMIDT-MESSINA (S) :** Merci, Madame la Présidente. Cela ne grésille pas, je continue ! Donc, je voulais vous poser une question, en fait ! Vu que l'on va remettre les tables en U, serait-il possible de vérifier ces chaises qui grincent toujours ? Puisqu'on peut mettre la salle en U, pourquoi pas vérifier les chaises, pour pas que quelqu'un se casse la figure ! Merci, Madame la Présidente.

**La Présidente (VE) :** Merci. Il n'y a pas d'autres questions du Conseil municipal. J'invite le Conseil administratif à prendre la parole. Madame YUNUS EBENER.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Madame la Présidente. Alors je vais répondre aux deux questions de Madame MASE. Alors, concernant le parking payant, c'est en effet la Fondation des Evaux. Donc c'est le Bureau qui décide de cela et Onex fait partie du Bureau. Et puis nous avons estimé, à l'intérieur du Bureau avec les 5 autres communes, Lancy, Confignon, Plan-les-Ouates et la Ville de Genève, que dorénavant, les parkings étaient payants parce que les voitures, cela a un coût écologique et que c'est normal, si les gens décident de se déplacer avec ce moyen-là, qu'ils payent.

Concernant les « Moraines du Rhône », en effet, c'est... il y a une pollution qui est dans cette partie-là de la commune et les ingénieurs sont très au fait de l'affaissement et on observe cela. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir à ce sujet, mais je comprends tout à fait que vous ayez posé la question. Voilà, on maîtrise la situation.

Je profite pour remercier Monsieur CUENOUD de son retour avec l'échange et la discussion qu'il a eus avec M. Jacques DUPASQUIER. Je lui transmettrai votre retour et certainement qu'il appréciera. Mais voilà, on répondra à tout le Conseil municipal parce que certainement que cela a suscité des intérêts auprès des conseillers municipaux, la motion que vous avez déposée. Merci, Madame la Présidente.

**Mme la Maire :** Oui, merci, Madame la Présidente. D'abord un petit mot préliminaire pour gérer ces problèmes de micro. Madame PERROTTET, d'après ce que j'ai vu, vous avez rédigé votre intervention. Est-ce que cela serait possible de la transmettre à notre secrétariat pour que comme ça on puisse la faire figurer au PV, sans prise de note ? Idem pour M. CUENOUD, sur votre dernière intervention sur les orchidées. Enfin les fleurs en général. Si vous pouvez juste dire en quelques lignes ce que vous avez dit oralement, qu'on a tous très bien entendu, mais que le PV, lui, n'a pas pu retranscrire puisque ce n'est pas passé par le micro. S'il y en a d'autres qui ont dû intervenir sans le micro, Monsieur PRAT... Non mais je crois qu'il avait le micro... Oui oui, il avait le micro. Enfin s'il y en a d'autres qui doivent intervenir sans le micro, volontiers un petit résumé de votre intervention. Mais je crois que les autres interventions, on a pu tout prendre.

Alors, sur le fond maintenant. Première réponse à Madame MASE dans l'ordre où elles ont été posées, concernant le remplacement de Monsieur WALDER. Oui, Madame MASE, et cela vous a été expliqué au moment du budget, puisque ces postes sont passés au budget et notamment en Commission des finances, oui, effectivement, nous remplaçons un secrétaire général par une secrétaire générale et un directeur des finances.

Il faut savoir que Monsieur WALDER a commencé ces fonctions à la Ville d'Onex il y a déjà quelques décennies, 28 ans, presque 3 décennies. Évidemment que ce savoir s'est construit empiriquement sur le fil du temps. Il était directeur des finances avant d'être secrétaire général, il faut juste le savoir comment cela s'est fait. C'est finalement son expérience de directeur des finances qui lui a permis d'assurer la fonction de secrétaire général et de continuer la direction des finances en parallèle.

C'est évidemment plus possible aujourd'hui. Les choses se sont complexifiées, diversifiées et vous imaginez bien qu'il y a beaucoup plus de procédures, plus d'éléments, et sans ce savoir empirique d'une trentaine d'années, il n'est simplement plus possible de cumuler finalement ces 2 postes sur une seule personne. Mais tout ceci vous a été présenté... pardon ? Oui, oui, il y a beaucoup plus de complexité, il y a beaucoup plus de défis, il y a beaucoup plus d'intercommunalité sur les finances. Il y a aussi beaucoup plus d'argent.

Je vois Monsieur PASQUIER qui me fait des petits signes des doigts... Effectivement et donc il est clair aujourd'hui qu'il n'est plus possible de cumuler ces deux postes et ces deux fonctions sur une seule personne. Et je crois que c'est la grande capacité de travail aussi d'Alain WALDER, qui rendait cela possible. Mais tout ceci vous a été expliqué au moment du budget. Le budget a été voté, les postes sont à l'exposé des motifs et je vous y renvoie aimablement.

Pour ce qui est de votre question de fond, Madame PERROTTET, même si ce n'était pas une question, votre remarque. Moi, je suis très sensible à votre question effectivement.

J'aimerais juste effectivement rappeler que, malheureusement, c'est un terrain privé et il est sur Lancy. Donc notre capacité d'intervention est assez modeste. Mais j'ai bien entendu votre proposition finale qui était de dire, est-ce qu'on pourrait proposer quelque chose.

Alors là aussi, on n'a pas énormément de choses dans l'escarcelle en termes de surfaces d'activités. Néanmoins, on a un Service exploitation, avec un secteur bâtiment, et un Service de l'aménagement qui ont des contacts avec des propriétaires privés qui pourraient peut-être orienter la doctoresse vers des opportunités.

Le mieux qu'on puisse lui conseiller, à elle et aux autres, finalement, commerçants du coin, parce que tous sont dans la même situation j'imagine, c'est d'écrire aux communes voisines, à nous mais aussi à Lancy puisque c'est sur Lancy, éventuellement à Carouge, à Confignon, à Bernex, suivant finalement comment eux situent leur activité dans la région. En donnant leurs besoins, en termes d'activités, et puis là, grâce aux contacts entre les communes et les différents propriétaires et régies, et bien on pourra peut-être proposer quelque chose. Voilà, en l'état, on ne peut pas tellement faire mieux que ça.

C'est une des raisons pour lesquelles je pense qu'une commune, si elle veut garder des services de proximité, doit effectivement avoir aussi des surfaces d'activités à proposer pour pouvoir un petit peu influencer ça et d'ailleurs c'est une réflexion qui nous anime au Conseil administratif et que nous allons peut-être vous proposer, dans quelque temps, sur des quartiers en développement à Onex, notamment le long de la route de Chancy.

Finalement, moi j'ai une dernière remarque à faire à l'entier du Conseil municipal. Je voudrais vous dire, à titre personnel, et je crois que c'est partagé par mes deux collègues, mais je voudrais vous dire que l'on ne s'est pas concertées, et que je vous le dirai à titre personnel, mon très grand malaise à entendre des remarques, des commentaires, des critiques, positives, négatives, etc. sur ce que la Présidente vous propose en termes de sortie.

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, cette sortie, elle vous est offerte. Vous n'êtes absolument pas obligés d'y aller ! D'accord ? Donc, ça ne vous plaît pas ? Effectivement, vous n'y allez pas ! Cela vous plaît qu'à moitié ? Vous n'y allez qu'à moitié !

Mais commencer à venir dire à quelqu'un qui donne de son temps, qui a fait des efforts, qui a cherché des propositions qu'elle-même trouve sympathiques, et cela fait partie de ses prérogatives de partager ses passions avec les autres et peut-être d'avoir, oui, une subjectivité dans ce qui est intéressant et pas intéressant de faire, je trouve que cela, c'est parfaitement déplacé et je tenais à le dire parce que, moi ça m'est arrivé d'organiser des fois des choses pour un collectif, sur mon temps libre, dans le surplus, et lorsque l'on fait tous ces efforts et qu'on espère présenter un programme sympa et pis que l'on se prend ce genre de remarques en retour et bien, je peux vous le dire, c'est très démotivant !  
Merci, Madame la Présidente. [Applaudissements].

**Mme KLEINER :** Juste un complément d'information concernant ce cabinet de vétérinaire. Je saisis l'occasion de vous informer que nous avons réengagé un chargé des affaires économiques, Monsieur Johann ZOLLER, et j'invite ce cabinet vétérinaire à prendre contact avec ce chargé des affaires économiques, qui est en contact avec d'autres chargés des affaires économiques de la région et qui pourra peut-être aider ce cabinet vétérinaire à retrouver des locaux à sa convenance.

Par ailleurs, je voulais adresser un petit clin d'œil à Madame SCHMIDT-MESSINA. Je crois que c'est la 4<sup>ème</sup> fois qu'elle nous demande qu'on revoie les chaises. C'est vrai que ce n'est

pas comme à la maison : on prend sa chaise, on se dit « Bon ben elle ne marche plus, je vais à Ikea ou à Interio (qui n'existe plus) et puis je rachète une chaise ! ». C'est un tout petit peu plus compliqué que ça. Cela fait déjà un moment qu'on vous promet de revoir le mobilier, qu'on vous dit que nous réfléchissons à l'aménagement de cette salle. Voilà, toujours pas de projet qui arrive... Je dois vous avouer qu'aujourd'hui, le Service exploitation a, par bonheur, retrouvé ses responsables de service. Donc du point de vue des responsables de service, il fonctionne... mais ce sont les collaborateurs qui manquent !

Cette semaine, par exemple, il se trouvait avec zéro collaborateur pour suivre les dossiers. Et voilà, c'est compliqué quand on a un petit service. On a vraiment peu de ressources à Onex. Je me répète, mais on prend en considération cette remarque. On l'a bien entendue, bien enregistrée.

Maintenant, voilà, ils n'ont pas eu le temps de rentrer dans les détails du mobilier et cela va se faire tout en même temps. J'entends, voilà, on va prendre la chaise, ou aller en acheter une à Ikea... Je comprends bien, mais les réparations, c'est du temps. Voilà. On va plutôt revoir tout le matériel, tout le mobilier, pardon, comme on l'avait envisagé. Désolée, je vous prête ma chaise... je prends celle qui... je ne crois pas... on peut échanger. Merci, Madame la Présidente.

**La Présidente (Ve) :** Merci, Madame KLEINER. On va presque avoir le record de finir avant 20 heures, mais avant cela, je clos la séance et j'invite le public à nous transmettre ses éventuelles questions ou commentaires.

**La séance est levée à 20 heures.**

Le Secrétaire :

La Présidente :

Pierre-Yves TOGNAN

Cora BEAUSOLEIL

Réponse du Conseil administratif à la question écrite 117 du 17 mai 2022 de Monsieur Patrick STURCHIO « Les passages piétons sont-ils aux normes de sécurité ? »

« **QUESTION** »

**Concerne : Les passages piétons sont-ils aux normes de sécurité ?**

*La norme VSS SN 640 241 « Traversées à l'usage des piétons et deux-roues légers » prévoit notamment que pour qu'un passage piéton soit sécurisé la visibilité nécessaire doit être de 25 mètres lorsque la vitesse est limitée à 30 km/h, de 40 mètres si la vitesse est limitée à 40 km/h, de 55 mètres si la vitesse est limitée à 50 km/h et de 75 mètres, respectivement 100 mètres si la vitesse est limitée à 60 km/h en et hors localité. Ces règles s'appliquent pour les passages piétons qui ne sont pas pourvus d'un feu de signalisation.*



*Cette norme VSS répond aux exigences de l'article 6a de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR).*

*Dans ce contexte, mes questions sont les suivantes :*

- *Quel est le pourcentage de passages piétons de notre commune qui répondent aux exigences de sécurité de la norme SN 640 241, en particulier sur l'aspect de la distance de visibilité ?*
- *Combien de passages piétons ne respectent pas la norme de sécurité SN 640 241, en particulier sur l'aspect de la distance de visibilité ?*
- *Que sont les types d'obstacles qui limitent la visibilité des passages piétons qui ne répondent pas à la norme de sécurité SN 640 241 (bâtiments, végétation, stationnement, autre obstacle, plusieurs obstacles différents) ?*
- *Quelles sont les mesures que la commune entend prendre pour mettre aux normes de sécurité les passages piétons qui ne le seraient pas (installer des feux de circulation ou supprimer les obstacles à la visibilité) ?*

*Je vous remercie d'avance pour ces réponses.*

*Patrick Sturchio*

*Onex, le 11 avril 2022*

*PS/dm*

*\* \* \**

### **RÉPONSE**

*La Ville d'Onex encourage la pratique de la mobilité douce, notamment la marche et la pratique du vélo dont les vertus tant environnementales que pour la santé sont connues. De ce fait, il existe sur le territoire communal un réseau important de chemins piétonniers reliés par des passages pour piétons (PPP).*

*Ces derniers sont des éléments constitutifs de la sécurité des piétons et font partie intégrante de l'espace routier. En effet, ils facilitent les traversées des piétons et améliorent la fluidité de leurs déplacements.*

*Afin d'assurer la sécurité des déplacements à pied et en vélo, la commune est responsable de la gestion des PPP et veille à leur entretien régulier et au respect des conditions de sécurité adaptées (par exemple, abaissement de trottoir pour les personnes à mobilité réduite).*

*Actuellement, 95 PPP sont recensés dans le Système d'information du territoire à Genève (SITG) sur l'ensemble du territoire communal. Ils ont été créés au fur et à mesure du développement de la commune et ont été soumis aux normes de l'époque qui datent des années soixante/septante. En effet, Onex-Cité a été construite dans ces années-là où la priorité aux piétons était inscrite dans la loi qui date de 1962.*

*De plus, lors de chaque nouveau projet de mobilité, ou en cas de danger pour les usagers, la commune saisit l'occasion pour mettre à jour les PPP, conformément aux nouvelles normes en vigueur, notamment le long du réseau chemin piétonnier des écoliers et pour les personnes à mobilité réduite. En effet, dès que cela est possible, chaque nouveau PPP ou modification de traversée sont étudiés et mis en œuvre après validation auprès de l'Office cantonal des transports (OCT), de manière que la distance de visibilité du PPP soit aussi sécuritaire que possible.*

*Quand la commune reçoit de demandes de la population sur la dangerosité d'un PPP, le Service de la sécurité s'assure de vérifier si les risques de danger annoncés par les riverains sont avérés et procède ensuite à l'étude des améliorations en collaboration avec les autres services de la commune éventuellement concernés, sous réserve de la validation de l'OCT.*

*C'est pourquoi nous n'avons pas connaissance du pourcentage de PPP qui respecte la norme évoquée dans votre question. En effet, la gestion des PPP est en constante évolution en raison de nouvelles exigences au moment de planifier, projeter et réaliser les ouvrages.*

*Toutefois, vos questions sont pertinentes, mais nécessitent une étude complète pour s'assurer de la conformité de l'ensemble des PPP en regard des normes en vigueur (trafic piétonnier, carrefours, marquages, loi fédérale et ordonnances sur la circulation routière, etc.)*

*La norme VSS64041 dont vous parlez a été mise à jour en 2016 et s'applique aux PPP qui ne sont pas sécurisés au moyen d'installations de feux de circulation. Elle est également utilisée pour le processus d'étude lorsque la création d'une nouvelle traversée s'avère nécessaire. La norme VSS64041 fait partie d'un ensemble de normes à prendre en compte, mentionnées précédemment.*

*Chaque PPP est un cas particulier. Les critères contenus dans la norme constituent une première indication quant aux éléments fondamentaux de sécurité à prendre en compte. Cependant, des mesures spécifiques supplémentaires sont à prévoir au cas par cas.*

*En d'autres termes, la norme indique les points essentiels à vérifier pour assurer la sécurité d'un PPP, cependant il faut prévoir des cas particuliers qui ne seraient pas indiqués dans cette norme, en s'appuyant sur d'autres normes ou des critères que les bureaux d'ingénieur en mobilité maîtrisent.*

*Bien que la Ville d'Onex dispose des compétences pour les cas de PPP les plus fréquents et sans spécificités particulières, une analyse complète de tous les cas particuliers devrait être entreprise. Un tel diagnostic servira à établir un plan d'interventions pour l'amélioration de la sécurité des PPP non conformes.*

*Afin de pouvoir procéder à une vérification de tous les PPP de la commune dans un délai raisonnable et avec des connaissances professionnelles actualisées, il est essentiel de faire appel aux services d'un bureau en mobilité, car il ne s'agit pas seulement de la norme VSS640041, mais de l'ensemble des normes VSS sur la circulation en cohérence avec les ordonnances de la loi fédérale sur la circulation routière (LCR) RS741.01, qui sont à prendre en compte.*

*Les services communaux gestionnaires des PPP ne disposent pas des ressources humaines nécessaires pour entreprendre une étude de cette envergure, pour cette raison elle doit être effectuée par un bureau spécialisé en mobilité qui déterminera tous les aspects spécifiques de chaque PPP et qui sera capable de vérifier et de trouver les solutions pour les PPP non conformes.*

*Ce bureau prendra ensuite contact avec l'Office cantonal des transports (OCT) qui est l'organe ayant les compétences légales pour valider ces modifications.*

*Un projet de délibération sera présenté prochainement auprès du CM pour la demande d'un crédit d'étude afin de mandater un bureau spécialisé en mobilité.*

*En espérant avoir ainsi répondu à vos interrogations, nous vous adressons, Monsieur, nos cordiales salutations.*

*Le Conseil administratif*

*Onex, le 6 janvier 2023 »*